



Conseil Communautaire 15 avril 2021 Compte-rendu pour affichage

Le 15 avril 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Tour Blanche, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 08 avril 2021, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires présents	46
Nombre d'absents titulaires	12
Nombre de Suppléant	1
Procurations	7

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Priça Mortier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1-1 Développement durable – Rapporteur Allain Tricoire

Délibération 2021/ 60 : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPR

Par délibération du conseil communautaire du 23 mai 2017, la CCPR a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet a été arrêté le 4 février 2020.

Notre document comprend 4 volets :

1. **Les bilans et diagnostics** : estimation des GES, séquestration nette de dioxyde de carbone, analyse de la consommation énergétique finale et potentiel de réduction, etc...
2. **La stratégie territoriale** : identification des priorités et objectifs de la CCPR
3. **Le plan d'actions** : définition des actions à mettre en œuvre par les collectivités et acteurs socioéconomiques
4. **Le dispositif de suivi et d'évaluation** : évaluation des actions mises en œuvre.

Son élaboration repose sur une procédure **collaborative** intégrant les acteurs du territoire.

Le PCAET du territoire du Périgord Ribéracois se décline en 18 objectifs définis au sein de ces 6 axes, eux-mêmes détaillés en 40 actions.

Le Préfet de Région a émis son avis en date du 1^{er} septembre 2020 et la MRAe en date du 4 septembre 2020. Le Président du conseil Régional a été consulté en date du 22 mai 2020, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Son avis est réputé tacite favorable.

Enfin, le PCAET, mis à disposition du public en ligne, pendant un mois, n'a reçu aucune observation.

Ainsi, la procédure étant achevée il convient d'approuver le PCAET et de le mettre en œuvre.

Le plan ainsi adopté devra alors être mis à disposition du public via une plate-forme informatique hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le PCAET de notre collectivité.

2-POLE SERVICE A LA POPULATION

2-1 Jeunesse – Culture et actions interculturelles – Rapporteur Catherine Bezac-Gonthier

Délibération 2021 / 61 : Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique 2016-2021 dans le cadre de la migration de la base de données de la bibliothèque intercommunale de Verteillac.

Depuis la fusion en 2014 il nous est demandé par la Bibliothèque Départementale de Prêt de clarifier nos compétences concernant la lecture publique. En effet la bibliothèque située à Verteillac reste une exception sur notre Communauté de Communes, les autres étant communales.

La Communauté de communes du Périgord Ribéracois ne pouvant mettre en œuvre les conditions minimales requises pour assurer un bon fonctionnement des services à savoir :

- Un local dédié de 500 m² ;
- Une amplitude d'horaires d'ouverture de 15 heures par semaine, tout au long de l'année et en direction de tous les publics ;
- Un budget d'acquisition de 1€ par an et par habitant ;
- Une équipe de 2 salariés à temps plein et formés ;

Elle s'engage à clarifier sur l'année 2021, avec l'aide de la Bibliothèque Départementale, la prise de compétence relative à la gestion des bibliothèques sur le territoire ainsi que les moyens de fonctionnement qui en découlent.

Cependant cette année nous devons, en attendant cette clarification de compétence, procéder à la migration de la base de données vers le nouveau logiciel mis en place par la BDP et ainsi s'harmoniser avec l'ensemble du département. Pour ce faire nous devons adopter le Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) dans le cadre de la migration informatique de la bibliothèque intercommunale de Verteillac et de signer le dispositif contractuel.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité (1 abstention) le Plan Départemental de Lecture Publique dans le cadre de la migration informatique de la bibliothèque intercommunale de Verteillac et autorise le Président à signer le dispositif contractuel du Plan Départemental de Lecture Publique.

Délibération 2021 / 62 : Autorisation donnée au Président de répondre à l'appel projet KA2 au titre de la formation pour adultes dans le cadre du dispositif européen 'Erasmus +

La CCPR est engagée en faveur de la mobilité européenne. A ce titre nous avons été sollicités par l'association Bridges Building basée à Madrid pour répondre à l'appel à projet « Erasmus+ Adult Education Key Action 2 ». Nous travaillons déjà en partenariat avec cette association dans le cadre du Corps Européen de Solidarité.

Ce projet financé par Erasmus + permettrait la mise en place de formations binationales dont les thématiques pourraient être l'environnement ou la digitalisation (utilisation de l'outil numérique). La durée du projet est de 24 mois.

Ces formations de 3 à 5 jours peuvent se dérouler en France, en Espagne ou en ligne. Elles s'adressent à un public adulte de plus de 18 ans : mission locale, pôle emploi, professeurs, formateurs, agents des collectivités...

Cette action est entièrement financée par l'Europe sur un budget de 60 000€ maximum.

La structure porteuse serait la CCPR et percevrait 500€ par mois.

Tous les frais sont pris en charge pour les stagiaires par l'UE.

Nous avons la possibilité d'organiser les formations sur le site de Beauclair et d'être rémunéré pour l'hébergement

La date limite pour déposer le projet est le 20 mai 2021.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à déposer un dossier de candidature au projet KA2.

3-POLE ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Administration Générale : Rapporteur Didier Bazinet

Délibération 2021 / 63 : Création d'un Conseil de Développement Durable du Périgord Ribéracois (CDD PR) délibération

Le conseil communautaire décide de retirer de l'ordre du jour ce projet de délibération.

Délibération 2021 / 64 : Attribution d'une aide de 50 000 € au docteur Stéphane Chidaine pour la Maison Médicale de Garde du Ribéracois

Par délibération N° 2021/12 du 11 février 2021, le conseil communautaire avait à l'unanimité apporté un accord de principe pour l'octroi d'une aide de 50 000€ par le bloc communal (communes/CCPR) au Docteur Stéphane Chidaine pour la création d'une Maison Médicale de Garde sur la commune de Ribérac. Cette décision était motivée par le fait que notre zonage ARS actuel ne permettait pas d'obtenir d'aide pour l'installation de praticiens de la part de la CPAM contrairement aux territoires voisins.

La demande de classement en Zone d'Intervention Prioritaire du Périgord Ribéracois a été depuis envoyée au directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Elle est en cours d'instruction.

Ce nouveau classement, lorsqu'il sera obtenu, n'est pas rétroactif.

La Maison Médicale de Garde (MMG) doit ouvrir le 1^{er} mai.

Le calendrier de versement de l'aide délibérée a été acté comme suit : 25 000€ la première année d'installation et 25 000€ l'année N+1.

Cet accord est conditionné par la signature d'une convention avec le Docteur Stéphane Chidaine dans laquelle sera mentionné notamment :

- un engagement de sa part sur 5 années au sein de la MMG. L'aide attribuée sera intégralement remboursée si cette durée contractuelle minimale n'est pas respectée.

Cette aide financière est strictement liée à la création de la Maison Médicale de Garde du Ribéracois.

L'ordre des médecins et l'ARS sont favorables à cette implantation.

La Communauté de communes du Périgord Ribéracois se substitue en partie à la CPAM dans un cadre très précis (création d'une Maison Médicale de Garde) et uniquement en attendant son classement en ZIP.

Les communes qui le souhaitent participeront à cette installation selon des modalités et une clé de répartition à préciser.

Le conseil communautaire à l'unanimité (4 abstentions) vote une aide de 50 000 € au Docteur Stéphane Chidaine pour la Maison Médicale de Garde du Ribéracois.

3-2 Finances : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Délibération 2021 / 65 : Remboursement de frais engagés par un agent

Un agent de la CCPR a dû avancer les frais liés à l'achat des billets de train pour un montant de 98 €, pour les Services Volontaires Européens. La collectivité a les justificatifs nécessaires en sa possession.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de procéder au remboursement de cette somme au bénéfice de l'agent.

Délibération 2021 / 66 : Adoption du budget annexe 2021 de la ZAE le Jarissou

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de la ZAE le Jarissou équilibré

En section de fonctionnement à 410 500.96 €

En section d'investissement à 423 430.58 €

Délibération 2021/ 67 : Adoption du budget annexe 2021 de la ZAE de Villeteureix

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de la ZAE de Villeteureix équilibré
En section de fonctionnement à 466 542.34 €
En section d'investissement à 466 930.20 €

Délibération 2021 / 68 : Adoption du budget annexe 2021 de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de l'UTMV, équilibré en section d'exploitation à 0 € et en section d'investissement à 7 168.50 €.

Délibération 2021 / 69 : Adoption du budget annexe 2021 du Lotissement CCHD

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du Lotissement CCHD équilibré
En section de fonctionnement à 232 487.39 €
En section d'investissement à 250 284.24 €.

Délibération 2021 / 70 : Adoption du budget annexe 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du SPANC, équilibré en section d'exploitation à 243 336.92 € et en section d'investissement à 11 681.17 €.

Délibération 2021 / 71 : Adoption du budget annexe 2021 de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de l'OTI équilibré
En section de fonctionnement à 294 761.74 €
En section d'investissement à 4 098.62 €.

Délibération 2021 / 72 : Adoption du budget annexe 2021 du Village de Beauclair

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du Village de Beauclair équilibré
En section de fonctionnement à 73 299.96 €
En section d'investissement à 8 587.25 €.

Délibération 2021 / 73 : Adoption du budget annexe 2021 du service des Autorisations des Droits du Sol (ADS)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de l'ADS équilibré
En section de fonctionnement à 156 628.84 €
En section d'investissement à 3 049.00 €.

Délibération 2021 / 74 : Adoption du budget Principal 2021

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité (1 abstention) le budget principal équilibré
En section de fonctionnement à 14 730 760.72 €
En section d'investissement à 3 719 544.13 €.

Délibération 2021 / 75 : Demande de subvention auprès du CD 24 au titre du Contrat Territorial pour les travaux de voirie 2021

Pour le financement des travaux de voirie programmés en 2021, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du Contrat Territorial à hauteur de 12 % du montant prévisionnel des travaux estimés à 253 330 € HT.

Délibération 2021 / 76 : Adoption des taux de fiscalité ménage 2021

TAXES	TAUX 2020	PROPOSITION TAUX 2021
F.B.	12.98%	12.98%
F.N.B.	44.80%	44.80%

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les taux de fiscalité proposés ci-dessus.

Délibération 2021 / 77 : Adoption du taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2021

TAXES	TAUX 2020	PROPOSITION TAUX 2021
C.F.E.	28.73%	28.73%

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le taux de CFE proposé ci-dessus.

Délibération 2021 / 78 : Adoption du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

TAXES	TAUX 2020	PROPOSITION TAUX 2021
TEOM	12.69%	14.08%

Le conseil communautaire à la majorité (11 contres et 14 abstentions) adopte le taux de la TEOM proposé ci-dessus.

Délibération 2021 / 79 : Fixation du produit attendu pour la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 132 400 € conformément à la demande de contribution au titre de l'année 2021 adoptée par le SRB Dronne.

Modification de l'ordre du jour :

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de rajouter à l'ordre du jour la délibération 2021 /80 relative au Marché public : Programme de travaux de voirie 2021 et procédure de consultation des entreprises.

Délibération 2021 / 80 : Marché public - Programme de travaux de voirie 2021 et procédure de consultation des entreprises

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager la consultation des entreprises pour notre programme de travaux de voirie 2021 selon les caractéristiques suivantes :
Montant prévisionnel : 304 000 € TTC dont :

Tranche ferme :

Nanteuil Auriac de Bourzac : Lieudit Moulin de Fagnac Réfection complète de la chaussée (accès dangereux) - 560 mètres

Vendoire : VC n°1 (Route des Tourbières) Elargissement, renforcement de la chaussée et réfection de la bande de roulement (travaux différés) - 4030 mètres

Tranche optionnelle :

Saint Martial Viveyrols : Lieu-dit la Forêt Réfection complète de la chaussée / amélioration de l'accès à une entreprise - 485 mètres.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à :

- Engager la procédure de consultation ;
- Recourir à la procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises dans le cadre de cette consultation ;
- Signer toutes les pièces relatives à cette consultation après avis consultatif de la commission MAPA

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 20h20